

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

Adjoint des Rédacteurs:

J. A. GARNEAU.

Rédacteurs:

J. C. TACHÉ et H. L. LANGEVIN.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

CANADA:

QUEBEC, 5 FEVRIER 1857.

Politique Locale.

LA DERNIERE ET LA PROCHAINE SESSION.

I.

Pour bien apprécier la position respective des partis qui seront mis en regard, à l'ouverture de la session maintenant prochaine, il est nécessaire de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur les événements de la dernière session.

On peut en deux mots faire l'histoire de la dernière session, en disant qu'elle offrit le spectacle de la lutte d'un ministère sans force contre une opposition impuissante et en mesure de la que c'est à recommencer.

Quand nous disons le ministère, nous entendons parler également des deux ministères qui se sont succédés dans la dernière session; car entre ces deux ministères il n'y a de différence que les hommes, les choses sont les mêmes, et pour nous, dans l'état de notre chose publique, les hommes ne nous sont rien, le fait est tout.

Du grand nombre de questions posées sous forme de motions mises devant le fauteuil, pendant la dernière session, nous ne choisissons que les principales, celles qui ont servi comme de canevas à toutes les autres, en les désignant sous le nom du moteur et en suivant l'ordre

chronologique du Journal de la Chambre d'Assemblée.

La première proposition qui laissa voir dans la Chambre d'Assemblée cette espèce d'incertitude, cet esprit de vertige qui ont surtout caractérisé l'orageuse session de 1856, fut la proposition H'y et Cameron, dont le but ostensible était de faire mettre devant la Chambre, l'allocution d'un juge aux jurés dans un procès pour meurtre suivis d'acquiescement.

Cette page est une page noire dans l'histoire du Canada Uni: hâtons-nous de proclamer que le Bas-Canada et les canadiens-français, sans exception de parti, votèrent, presque comme un seul homme, contre la proposition Cameron, et ici c'est surtout aux membres de l'opposition du Bas-Canada qu'il faut donner un tribut d'éloges d'avoir en la fermeté de conscience de mettre de côté leur désir de renverser une administration passagère, pour s'attacher à des principes qui sont invariables de leur nature.

La circonstance était de celles dans lesquelles la conscience publique fut violée, le sentiment du droit sacrifié à des préjugés ou aux passions, ceux qui tiennent les rênes du gouvernement sont justifiables de prendre tous les moyens que l'élasticité de la constitution leur donne, pour conjurer les effets qui doivent nécessairement résulter d'un pareil état de chose.

saient la majorité parlementaire étaient affaiblis. Le ministère dut comprendre que n'ayant pu contrôler son parti dans une affaire aussi importante, où tout le droit et le droit évident était de son côté, il y avait dans la situation quelque chose de trop tendu.

Dans cette conjoncture le ministère devait assembler son parti, discuter les questions à venir, convenir de la marche à suivre et y tenir sans en dévier ou résigner. L'opposition, dans l'intérêt de sa propre dignité, aurait dû abandonner toute taquinerie. Ni le ministère, ni l'opposition ne firent ce qu'ils auraient dû faire; mais l'un continua à marcher ainsi dans une inquiétude perpétuelle, et l'autre à renouveler tous les jours de mesquines attaques.

J. C. TACHÉ.

(A continuer.)

Le territoire de la Baie d'Hudson.

Le numéro de la Patrie de Montréal, du 30 janvier, contient un article fort bien écrit, sur la question agitée depuis peu, de la propriété du territoire de la Baie d'Hudson.

Qu'on y stipule, dans la nouvelle charte de la compagnie de la Baie d'Hudson, par exemple, que l'expiration des 25 années, la Compagnie sera tenue de remettre ses privilèges au Canada, à condition toutefois d'être indemnisée pour ses propriétés et les améliorations qu'elle aura apportées au territoire.

Mais d'un autre côté, nous différons complètement d'opinion avec l'auteur de cet article, sur la valeur intrinsèque et relative du vaste territoire en question. Ce territoire en soi, vaut ce que valent la Norvège et la Suède: une grande partie du sol est susceptible de culture au même degré que celui des royaumes qu'on vient de nommer, une conformation géologique identique avec celle de quelques basses canadiens inbriqué des dépôts riches en minéraux de plusieurs sortes: à l'heure qu'il est, l'exploitation des fourrures et de la pêche est une industrie qui n'est pas sans importance; la pêche pourtant est à peine exploitée; c'est au point que la Compagnie de la Baie d'Hud-

son n'a songé à la pêche du marsouin que depuis quelques années, et que ses essais, en ce genre, ont été réduits presque à rien par la mort soudaine de M. Bélanger, de la Rivière-Ouelle, qui avait été chargé des études et expériences préliminaires.

Voici pour la valeur vénale; mais ce territoire a de plus une importance politique. Tôt ou tard, plutôt tard que trop tôt, nous l'espérons, le Canada verra changer sa condition politique; il importe donc d'annexer au préalable, d'une façon ou d'une autre, le territoire actuel de la Baie d'Hudson à notre pays.

M. Chiniquy.

Ce n'est pas sans peine que nous dérivons aujourd'hui le nom de M. Chiniquy, car à la suite de ce nom nous n'avons plus à lire des louanges; nous n'y voyons que les mots de schisme et de schisme.

Notre inclination serait bien de garder le silence, mais le mal est devenu tellement notoire, M. Chiniquy lui-même en a trop appelé à l'opinion publique, pour que nous laissions ignorer à nos lecteurs ce que Mgr. l'Evêque de Chicago, Mgr. l'Administrateur de l'archidiocèse de Québec et Mgr. l'Administrateur du diocèse de St. Hyacinthe ont cru devoir dire au sujet de l'insubordination de M. Chiniquy.

Il suffira en effet pour tout homme de bonne foi de rechercher la cause pour laquelle M. Chiniquy a d'abord été interdit, et il se convaincra par les lettres que nous publions que la censure a été portée, non parce que M. Chiniquy refusait de livrer le terrain de l'église de Kankakee, puisque le procureur même de Mgr. O'Regan le possédait déjà, mais parce que M. Chiniquy voulait se maintenir dans la cure de Kankakee, malgré son évêque qui l'avait déplacé pour des raisons d'urgence.

Personne ne pourra prétendre que cet exposé soit erroné, puisque non seulement la lettre de Mgr. de Chicago, publiée dans presque tous les journaux, en fait foi, mais que M. Chiniquy lui-même, qui en a bien compris la portée, n'a pu dans sa longue réponse en contredire un seul avancé.

Dans cette réponse, on trouve bien de la déclamation, de l'insulte, des outrages, l'emploi inconvenant des textes de l'Écriture Sainte; mais on n'y trouve rien qui détruise les faits mentionnés dans la lettre de l'évêque de Chicago.

Notre regret est que ces documents n'aient pas été connus plus généralement; ils auraient très probablement prévenu les démarches regrettables de certaines personnes bien inten-

tionnées sans doute, mais qui, ne connaissant pas une partie des faits, et tout en voulant se montrer les amis de M. Chiniquy, lui ont malheureusement donné occasion de jeter le masque en face de son pays.

HECTOR L. LANGEVIN.

No. 1.

LETRE DE L'ÉVÊQUE DE CYDONIA, COADJUTEUR DE MONTRÉAL.

Evêché de Montréal, 4 oct. 1856.

Réponse à certains habitants de la paroisse de Ste. Anne, dans le comté de Kankakee, priant Mgr. Bourget d'éclaircir leurs consciences dans les circonstances où ils se trouvent.

Messieurs, comme Mgr. Bourget est absent de Montréal, j'ai répondu en sa place à votre lettre du 29 septembre dernier.

Vous dites que Mgr. l'évêque de Chicago a excommunié M. l'abbé Chiniquy, (qui continue néanmoins à vous dire la messe tous les dimanches), bien que le Grand-Vicé de Monseigneur vous ait le publiquement les ordres de Sa Grandeur et vous me demandez si vous pouvez recevoir les sacrements à l'office célébré par lui.

A cette consultation de votre part, je réponds sans aucune hésitation, que vous devez sous peine d'encourir les plus graves châtimens que l'Église puisse imposer, vous conformer aux ordres de Monseigneur l'évêque de Chicago, tels qu'à vous communiqué par son Grand-Vicé.

Si M. l'abbé Chiniquy trouve qu'il est interdit ou excommunié injustement, il peut en appeler au supérieur de son évêque.

Mais en attendant, il doit se soumettre à l'interdit ou à l'excommunication portée contre lui si vraiment telles censures ont été fulminées contre lui.

Je suis votre très humble et très obéissant serviteur, J. S. EVEQUE DE CYDONIA, Coadjuteur de Montréal.

A MM. ALEXIS BELANGER, FIS, BESSE et autres signataires de la consultation sus-mentionnée.

No. 2.

Archevêché de Québec, 31 oct. 1856.

MESSIEURS,

Monseigneur l'Archevêque a reçu votre lettre du 29 courant, renfermant les questions que vous avez cru devoir lui adresser au sujet des malheureuses difficultés créées dans la colonie de Ste. Anne de Kankakee, par la révolte du Révérend M. Chiniquy contre l'autorité de son évêque. Je suis chargé par ce prélat ainsi que par son coadjuteur Monseigneur l'évêque de Floa, administrateur de l'archidiocèse de répondre comme suit à vos questions:

1. Comme M. Chiniquy après avoir été interdit par Monseigneur l'évêque de Chicago au lieu d'en appeler contre cette sentence, s'il se croyait lésé, d'abord à l'Archevêque son Métropolitain, et en dernier ressort au Souverain Pontife a osé néanmoins continuer l'exercice des fonctions du ministère sacerdotal, il s'en suit:

2. Qu'il a très justement mérité l'excommunication majeure que son évêque a prononcée publiquement contre lui.

3. Qu'étant ainsi excommunié, dénoncé, il est par lui-même et de fait, très certainement privé de toute juridiction, de tout pouvoir d'administrer les sacrements et de faire aucune fonction ecclésiastique et, de plus, de tout droit de communiquer avec les fidèles.

4. Que très certainement, il ne peut, sans sacrilège, ni célébrer la sainte messe, ni administrer les sacrements, hors le cas d'une extrême nécessité.

5. Que très certainement il n'a plus le pouvoir de confesser, ni de donner l'absolution et que toute les absolutions qu'il a données depuis l'interdit sont nulles.

à l'état sauvage. Les premiers soins, je dirai le principal objet de tous nos établissements furent donc d'arracher à l'état sauvage ces peuplades nombreuses qui cantonnaient sur nos rives. Nos plus anciennes traditions historiques, comme les documents officiels des rois de France qui s'intéressèrent à la colonie, en attestent encore la vérité. L'immigration lente et peu considérable qui s'y dirigea durant la dernière moitié du 16e siècle, ne dut rien faire pour changer la face de la nature. Tout au contraire, la nature sauvage domine encore, elle conquit à elle-même ces présens pionniers de la civilisation—elle les absorba— et la grande majorité des premiers européens qui remontèrent le cours de notre fleuve, disparurent dans les bois, s'engloutirent dans la nature sauvage pour ne reparaitre que plus tard sous les murs que bâtit Champlain. Ainsi l'homme et la société était à créer, et nos annales les plus anciennes nous montrent le missionnaire et l'instituteur présidant au grand œuvre.

Les premiers Français, dit Raynal, étaient venus se jeter plutôt que s'établir en Canada; la plus part s'étaient contentés de courir les bois; les plus raisonnables avaient essayé quelque culture, mais sans choix et sans suite. Un terrain où l'on avait bâti et semé, était aussi légèrement abandonné que défriché."

Ces quelques mots de Raynal donnent une idée assez correcte du caractère de la première immigration qui descendit sur nos rivages. Ce fut l'esprit d'aventures qui poussa Jacques Cartier et ses compagnons dans notre Fleuve; et ceux qui l'accompagnèrent dans ses courses, suivirent ses traces ou continuèrent ses voyages n'étaient mûs que par les mêmes sentimens.

D. P. MYRAND.

(A continuer.)

FEUILLETON.

Nous publions avec considération de plaisir les recherches suivantes sur l'histoire de l'instruction publique dans le Bas-Canada et dans la rive française de ce pays. M. Myrand intitule son beau travail: Etude sur l'histoire de l'instruction publique chez les Canadiens-Français. Ce document comptera parmi ceux qui plus tard devront servir à constituer définitivement notre histoire, on ne saurait trop faire l'éloge de ce qu'il est et de sa portée et de sa portée. Nous nous sommes assurés de la collaboration d'hommes dont les noms sont identifiés avec les études historiques en Canada, et nous annonçons de plus au public lecteur et conservateur (de documents s'entend) que nous ferons un tirage à part, sous format grand in-8vo, à deux colonnes, des articles, qui comme celui de M. Myrand offriront un caractère historique.

J. C. T.

Instruction Publique

CHEZ LES CANADIENS-FRANÇAIS.

I.

Dans le dernier rapport annuel du Surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada, l'on trouve des données et des statistiques bien encourageantes sur l'état de l'instruction publique dans le pays. On y voit que dans l'année 1855, il y avait dans le Bas-Canada 2,888 maisons d'éducation fréquentées par

132,760 élèves; que sur ce nombre de maisons d'éducation, 2,736 étaient des écoles primaires, 110 des écoles secondaires comprenant les collèges, académies et couvents, et 9 écoles supérieures comprenant deux universités et sept écoles spéciales; qu'en prenant le nombre des élèves qui fréquentent annuellement nos collèges et nos académies, nous avons 15,215 jeunes gens qui reçoivent une instruction très étendue et que sur ce chiffre plus de 3,500 reçoivent une instruction classique et complète, dans nos collèges, des villes et des campagnes;—que 12,788 jeunes filles reçoivent une éducation supérieure dans nos couvents et communautés—et qu'ajoutant à ces chiffres la moitié seulement des élèves qui fréquentent les écoles primaires, nous avons, pour la génération qui se forme, 75,782 jeunes gens qui reçoivent une instruction qui, comme instruction élémentaire, ne le cède à celle d'aucun autre pays, et qui, comme instruction classique, est de beaucoup supérieure et plus généralement répartie que dans le Haut-Canada et les Etats-Unis en général.

Cette assertion qui peut paraître hardie n'est cependant pas hasardeuse; elle s'appuie sur ces programmes d'examen publics, variés et difficiles, qui se font tous les ans dans les quatorze collèges qui se sont élevés dans diverses parties du pays français. Elle s'appuie sur tous les rapports de nos surintendants d'éducation, particulièrement sur le Rapport de l'Honorable M. Chauveau qui a su y déployer avec zèle et vérité toute l'étendue et toute la variété des branches de l'enseignement que l'on y donne.

Cet état de choses est satisfaisant aux yeux de l'ami de l'éducation;—il est glorieux si on le compare à l'état de choses qui règne dans un grand nombre de vieux pays, en Angleterre, par exemple, où l'on ne compte qu'un élève pour chaque onze habitants, en France

où l'on n'en compte aussi qu'un seul élève sur onze et demi—tandis que dans le Bas-Canada, si l'on adopte le chiffre du recensement de 1852, nous avons un élève sur chaque sept habitants.

Je vois dans un ouvrage qu'un M. Mann, écrivain anglais, vient de publier sur ce sujet, et qu'il a compilé sur le recensement de 1851, qu'il règne, chez une partie du peuple anglais, une ignorance que l'on ne s'attend réellement pas à rencontrer dans une nation considérée comme l'une des premières nations du monde. La population des Trois-Royaumes est de près de dix-huit millions d'âmes; sur ce nombre cinq millions doivent être des enfants d'âge à fréquenter les écoles, c'est-à-dire âgés de 5 à 16 ans; et cependant le nombre de ceux qui assistent tous les jours aux écoles n'est que d'environ deux millions. Le jour du recensement général, il n'était que de 1,751,812. Restent donc chaque année près de trois millions d'enfants qui vivent et grandissent dans la plus grande ignorance.

Ces faits répètent d'une manière irrécusable aux accusations injustes et injurieuses que nos ennemis politiques et religieux ne cessent de proférer contre la population canadienne française, en la qualifiant de race ignorante—race indifférente aux besoins de l'éducation, en représentant nos classes instruites comme opposées à l'instruction.

Sans doute qu'avant d'être ce qu'elle est aujourd'hui, l'instruction dans le pays a eu ses mauvais jours; elle a languie longtemps par suite de l'état sauvage dans lequel est restée si longtemps la Nouvelle France. Elle a eu à lutter contre les obstacles que suscitaient un climat rigoureux, une saison de travaux brève, hâtive, des établissements isolés et disséminés, des voies de communication imparfaites et dangereuses et par dessus tout un état de guerre continuel avec les colonies anglaises et les tri-

bus indigènes. Plus tard sous le gouvernement anglais, elle a eu à subir l'isolement dans lequel la laissèrent les classes instruites de la colonie en émigrant après la cession, les froids d'un parti victorieux, les persécutions sourdes et menaçantes d'un système religieux ennemi, les dédains d'une population qui s'arrogeait tous les genres de supériorité, et enfin la vengeance cruelle et mesquine d'une faction puissante qui ne pouvant rien faire de bien, ferma d'un seul coup plus de seize cents écoles.

Une étude de quelques semaines sur le sujet, et des renseignements puisés aux sources les plus sûres m'ont mis en état d'offrir quelques pages sur l'état passé et présent de l'instruction dans le pays, sur nos établissements d'éducation et nos institutions littéraires et scientifiques, sur leur histoire et leur avenir et sur l'influence qu'elles ont exercé et exerceront sur la nationalité française en Canada.

II.

En parcourant l'histoire de l'instruction dans le pays, en en suivant les progrès et les développemens, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'en tout temps, depuis le jour où la première lettre de l'alphabet a été enseigné dans le pays, jusqu'à l'époque actuelle, l'éducation a été encouragée, protégée, propagée par les classes instruites de la colonie et particulièrement par notre clergé. Je dis particulièrement par notre clergé, car pour l'homme qui veut faire l'histoire de l'éducation dans le Bas Canada, il est aussi impossible de passer sous silence le rôle qu'a joué le clergé catholique dans cette question qu'il le serait de taire le nom de Christophe Colomb dans une histoire du Nouveau-Monde; qu'il le serait de ne point parler de Champlain quand on parle de Québec.

Tout était à créer en Canada pour eux qui y abondaient les premiers. L'homme et la nature qui appaurent d'abord aux yeux étonnés des Européens, étaient l'homme et la nature





